

A destination des Accueils de loisirs de Charmes et Beautor



Si vous n'utilisez pas le service de ramassage en bus, merci de remplir les parties grisées de ce document et de barrer la fiche d'un grand trait.

NOM et Prénom de l'enfant :

Age de l'enfant :

Liste et horaires des arrêts

Cochez les cases correspondantes à vos choix

Date	Matin	Soir
Lundi 5 Juillet	PAS DE CENTRE DE LOISIRS CETTE SEMAINE	
Mardi 6 Juillet		
Mercredi 7 Juillet		
Jeudi 8 Juillet		
Vendredi 9 Juillet		
Lundi 12 Juillet		
Mardi 13 Juillet		
Mercredi 14 Juillet	FERIE	FERIE
Jeudi 15 Juillet		
Vendredi 16 Juillet		
Lundi 19 Juillet		
Mardi 20 Juillet		
Mercredi 21 Juillet		
Jeudi 22 Juillet		
Vendredi 23 Juillet		
Lundi 26 Juillet		
Mardi 27 Juillet		
Mercredi 28 Juillet		
Jeudi 29 Juillet		
Vendredi 30 Juillet		

Cochez l'arrêt utilisé		Heures de départ
Choix	ARRETS	Matin
	Travecy	7h45
	Achery	7h50
	Anguicourt le Sart	7h55
	Monceau les Leups	8h00
	Versigny	8h10
	Fressancourt	8h15
	Danizy	8h20
	La Fère - place notre dame (carrefour de Laon)	8h25
	La Fère-Parc des promenades square Foch	8h30
	La Fère - Parking Hall des sports Rue Vauban	8h35
	Charmes-ALSH	8H45
	Beautor-ALSH	8H55

		Heures de retour
Choix	ARRETS	Soir
	La Fère-Parking Hall des Sports Rue Vauban	17h15
	La Fère-Parc des Promenade Square Foch	17h20
	La Fère - place notre dame (carrefour de Laon)	17h25
	Travecy	17h30
	Achery	17h35
	Anguicourt le Sart	17h40
	Monceau les Leups	17h45
	Versigny	17h50
	Fressancourt	17h55
	Danizy	18h00

A la descente du bus : (cochez la case correspondante)

- Mon enfant rentre seul
- Mon enfant est attendu à l'arrêt par une personne de mon choix (personne dont le nom devra être mentionné dans le dossier d'inscription) dans la rubrique personne autorisée à venir chercher l'enfant.

En cas d'absence l'enfant sera ramené auprès du directeur de l'ALSH qui vous contactera. A la fermeture de l'ALSH l'enfant sera remis aux autorités

Fait à : Le :

Signature avec mention "lu et approuvé"

En cas de changement, soit sur le jour ou le lieu de prise en charge (lieu de l'arrêt), il est impératif de le signaler au Directeur 48 h à l'avance.

En cas de modification des présences de votre (vos) enfant(s), pensez à modifier cette fiche.